

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 25 juin 2014 à 19 h 03 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie et à laquelle sont présents :

Jean Bouchard, conseiller du district n° 1 (départ au début de la 1^{ère} période de questions)

Martin Smith, conseiller du district n° 2

Boris Chassagne, conseiller du district n° 3

Dominique Lebeau, conseiller du district n° 4

Jean-Pierre Roy, conseiller du district n° 5

Hugues Létourneau, conseiller du district n° 6

Martin Croteau, conseiller du district n° 8

Est absent :

David Bowles, conseiller du district n° 7

Est également présent :

Mario Gerbeau, greffier

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2014-06-149)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Martin Smith

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-06-150)

Nomination d'un conseiller municipal pour agir à titre de représentant de la Ville dans le cadre d'une médiation

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne
appuyé par le conseiller Hugues Létourneau

DE MANDATER le conseiller Dominique Lebeau pour agir à titre de représentant de la ville et tierce partie dans le cadre d'une médiation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur le sujet inscrit à l'ordre du jour

Le conseiller Jean Bouchard quitte la séance au début de cette période de questions.

Les sujets suivants ont fait l'objet de questions au cours de cette période de questions :

- l'identité et le choix du médiateur;
 - l'urgence de la situation ayant nécessité la convocation de la présente séance;
 - les dispositions législatives nécessitant le caractère confidentiel du principal sujet inscrit à l'ordre du jour;
 - une enquête préalable à la médiation;
 - l'assistance d'un avocat au conseiller Dominique Lebeau;
 - les faits à l'origine de cette situation;
 - l'abstention des personnes qui sont partie prenante aux discussions sur le principal sujet inscrit à l'ordre du jour;
 - la façon dont le conseiller Dominique Lebeau va représenter la ville;
 - la présence de la directrice des ressources humaines au cours de la médiation;
 - les conséquences de l'échec de la médiation;
 - l'existence d'un précédent à Saint-Lambert;
 - l'absence de mention dans la résolution du caractère confidentiel du nom des parties intéressées;
 - l'explication de la nature de la problématique au cours de la prochaine séance ordinaire;
 - le nombre de séances de médiation anticipées;
 - la nature de la maladie dont souffre la personne concernée;
 - l'identification de l'auteur de la convocation de la présente séance.
-

Période de questions réservée aux représentants des médias et portant exclusivement sur le sujet inscrit à l'ordre du jour

Le sujet suivant a fait l'objet d'une question au cours de cette période de questions réservée aux représentants des médias :

- « l'existence d'un lien entre le sujet principal inscrit à l'ordre du jour et la problématique de harcèlement psychologique ».
-

(2014-06-151)

Levée de la séance

À 20 h 05;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alain Dépatie
Maire

Mario Gerbeau
Greffier